

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE DE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

En application de l'ordonnance 2021-1310 et du décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

1. Délibération N° 2025.09.031

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines relative au programme de soutien exceptionnel dans le cadre de la remise en état de voiries communales

Approuvée à l'unanimité (Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0)

2. Délibération N° 2025.09.032

Signature d'une convention de partenariat relative à l'ouverture d'une antenne France Services

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)

3. Délibération N° 2025.09.033

Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition et la mission d'accompagnement du CIG dans le cadre de la mise en place du RGPD

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)

4. Délibération N° 2025.09.034

Signature d'une convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG pour une mission de conseiller de prévention

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)

5. Délibération N° 2025.09.035

Signature d'une convention avec le SIVOM relative à la refacturation de 3 ventilateurs

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)

6. Délibération N° 2025.09.036

Remboursement des frais avancés par un élu

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)

7. Délibération N° 2025.09.037

Vente d'un terrain du lotissement Voie Meunière – LOT 3

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE DE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

8. Délibération N° 2025.09.038

Signature d'un acte notarié relatif à la suppression d'une servitude de passage entre les 2 parcelles B1567 et B1568

Approuvée à l'unanimité (Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0)



Le Maire,
Evelyne MARCHAL

Les délibérations sont affichées sur le panneau d'affichage intérieur de la mairie durant 2 mois.